

BULLETIN D'INSCRIPTION DANSE 2022/2023
SECTION DANSE

Je soussigné(e).....

Adresse:.....

Téléphone :

Adresse mail:

Inscris:

Nom et prénom	Activité	Jour et horaire	date de naissance

-Règle le montant des cours (1 heure) soit **170€ pour l'année ou 3 chèques de 55/55/60** .

En espèce (la totalité) ou par chèque (à l'ordre d'Alexandra Lecornu) ou chèque vacances ANCV

en soustrayant :

spot 50 ou -45€ (2 Activités ou deux enfants même famille)

coupon mairie

-Règle l'adhésion à l'association et les costumes soit **20€** par personne pour l'année.

En espèce ou en chèque à l'ordre de l'UDA.

Le tarif annuel est calculé sur une base de 30 cours.

Reprise des cours le mercredi 14 septembre 2022

IMPORTANT -

L'élève s'engage pour l'année. En cas d'abandon, sauf cas majeur (blessure avec certificat, déménagement..), aucun remboursement ne sera effectué.

Cocher les cases ci-dessous :

Droit à l'image

- J'autorise l'Union des Arts, dans le cadre des activités qu'elle propose, à reproduire ou montrer les photos et films me représentant/ représentant mon ou mes enfant(s), pour les usages suivants : publications dans la presse, site internet, film du spectacle.

Autorisations pour les enfants mineurs

- J'autorise mon/mes enfant(s) mineur(s) à participer aux activités organisées dans le cadre de l'Union des Arts.

- J'autorise le professeur responsable de l'activité, en cas d'accident ou de maladie imprévisible et dans le cas où il serait impossible de me joindre, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne santé de mon/enfant(s) (soins médicaux, transfert à l'hôpital, intervention chirurgicale).

- **En cas de retard pour récupérer votre enfant, merci d' informer Alexandra par sms 06.15.36.04.85 votre enfant devra attendre à l'entrée de la salle de danse .**

Si vous autorisez votre enfant à rentrer seul veuillez nous joindre une autorisation écrite signée.

Fait à le

Signature(s) :

INSCRIPTION DANSE 2022/2023

Professeur :Alexandra LECORNU 06.15.36.04.85

Responsable section : Blandine Loslier 06.61.12.02.93

Courriel : uda.danse@gmail.com / Site : <http://www.uniondesarts.org>

Cours	Lieux	Activités	Jour, Horaire	Tarifs(cours ,adhésion)
Danse moderne Hip Hop	Salle de danse complexe de sport Sartilly	moderne 5-7ans moderne 7-10ans HipHop +9 débutants Hip hop +11 inter HipHop avancés	mercredi 13h30-14h30 mercredi 14h30-15h30 Jeudi 17h-18h Jeudi 18-19h Vendredi 19h-20h	170 € / an ou 55/55/60 + 20 € /an adhésion et costumes UDA
Danse africaine	Salle de danse complexe de sport Sartilly	Enfants 5-8ans Enfants +8ans	vendredi 17h-18h vendredi 18h-19h	
Danse africaine adultes et ados avec percussionnistes	Salle de danse complexe de Sartilly	Adultes et ados +12 ans	Jeudi 19h-20h	180€ /an ou 3*60 +20€ adhésion uda et costumes

Le tarif annuel est calculé sur une base de 30 cours.

Le règlement des cours est à adresser au professeur de danse (à l'ordre d'Alexandra Lecornu).

Le règlement de l'adhésion et des costumes (20€) à adresser à l'association (à l'ordre de l'Union des Arts).

Réductions :

- Déduction de 45 € par an ou (15 par trimestre) pour le 2ième d'une même famille ou 2ième activité au sein de l'UDA

- Les coupons Spot 50 (11-15 ans) , les coupons mairie et les chèques vacances ANCV sont acceptés.

Ouverture nouvelles inscriptions à partir du mercredi 29 JUIN 2022, dépôt de dossier de 13h30 à 15h30 a la salle .

Forum des associations complexe sportif Sartilly le samedi 27 AOUT 2022

REPRISE des cours : mercredi 14 septembre 2022

Pour des soucis de trésorerie et d'organisation des cours, le règlement de la totalité des cours de l'année doit se faire dès l'inscription ou les premiers cours, par chèque global ou trois chèques remis en même temps (le 2è chèque sera encaissé en janvier, le troisième en avril).

Les règlements en espèces seront payés en totalité dès le début de l'année.

Ne pas oublier l'adhésion à l'ordre de l'UDA.

Une carte d'adhésion vous sera alors remise (et attestation d'inscription sur demande).

Costume :

Une participation de 10€ sera demandée dès le début de l'année par l'UDA à chaque élève qui participera à la fête de fin d'année pour les costumes (que les enfants garderont ensuite).

Pour le bon déroulement des cours :Le respect des horaires de début et fin de cours est demandé par le professeur.Avant et après les cours, les élèves ne sont pas sous la responsabilité du professeur.

